

Lecture de diverses adresses qui contiennent les sentiments les plus prononcés envers la révolution, lors de la séance du 5 prairial an II (24 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de diverses adresses qui contiennent les sentiments les plus prononcés envers la révolution, lors de la séance du 5 prairial an II (24 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 589;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27467_t1_0589_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

5

Les officiers municipaux de la commune de Montbard, département de la Côte-d'Or; le Comité de surveillance de Chambon, département de la Creuse; la municipalité de Morlaix (1); le Comité de surveillance de Tonnerre, département de l'Yonne; les administrateurs du district de Tours, département d'Indre-et-Loire; le conseil-général de la commune de Senlis (2); les administrateurs du district de Metz; les Sociétés populaires de Caudebec, d'Epinal (3), d'Annonay (4), de Carpentras (5), de Carrouges, département de l'Orne; de Pontigny, département de l'Yonne; de Tours, de Narbonne et de Nogent-sur-Seine (6), adressent à la Convention l'hommage de la reconnaissance la plus sensible, en l'invitant à rester à son poste. Toutes ces adresses contiennent les sentimens les plus prononcés envers la révolution; elles engagent la Convention à continuer à faire punir les traîtres, et à propager l'esprit public, conformément au décret du 18 floréal, parce que, disent ces Sociétés populaires et corps constitués, la République doit exister sous la protection de l'Être Suprême, et les vertus seules doivent s'allier avec les mœurs républicaines.

La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion de toutes ces adresses au bulletin (7).

a

[La comm. de Montbard, à la Conv.; 23 flor. II] (8).

« Citoyens représentans,

Renverser l'édifice monstrueux de la tyrannie, élever sur ses débris le temple de la liberté et de l'égalité, le maintenir intact au milieu des orages que le despotisme expirant essaye de former contre lui, nous donner une constitution qui fait la gloire comme la félicité des français et procurer un jour le bonheur à toute la nation, voilà le fruit de vos travaux. Comblez nos vœux en forçant les ennemis de la Raison et de l'humanité à nous demander la paix. Tel est le désir du peuple entier que vous représentez avec autant de dignité que de sagesse, et celui en particulier de la commune de Montbard, exprimé par les maire, officiers municipaux, agent national et membres du conseil général de la dite commune ».

RIGOLEY (*maire*), MEYNARD, DROUARD, SIRDOT, ROYER, BRÉON, LAUBIN, MARTIN, MALACHIN, NOIROT, VEUILLOT, BOULLAND, BOQUIN, BRÉON, GUÉRARD (*secrét.*) [et une signature illisible].

(1) Finistère.

(2) Oise.

(3) Vosges.

(4) Ardèche.

(5) Vaucluse.

(6) Aube.

(7) P.V., XXXVIII, 96. Bⁱⁿ, 9 prair. (suppl^t), 10 prair. (1^{er} suppl^t), 13 prair. (1^{er} suppl^t).

(8) C 305, pl. 1143, p. 4.

b

[Le C. révol. de Chambon, à la Conv.; 7 flor. II] (1).

« Représentants d'un peuple libre,

Continuez, vertueux et infatigables montagnards, de poursuivre les conspirateurs et les traîtres avec cette rigueur inflexible que la vertu commande; ne quittez pas votre poste que le triomphe de la liberté ne soit élevé dans l'univers entier, cet ouvrage est digne de vous.

Vive la République, vive la Montagne !

MEISSONNE, AUPETIT, REBIÈRE, COULANDRE, SOUDAIN, MOURLOUF.

c

[La Mun. de Morlaix, à la Conv.; 23 flor. II] (2).

« Législateurs,

La liberté triomphante présente déjà au peuple français l'aspect du bonheur qui lui est réservé.

Le sol de la France se purge journellement des traîtres qui le souillaient, et s'il en est encore qui osent conspirer contre la patrie, votre active vigilance, votre salutaire sévérité les feront rentrer dans la poussière du néant.

Législateurs, consolidez votre ouvrage ! Restez à votre poste, nous vous l'avons déjà dit le six frimaire, c'est le cri général du peuple.

L'hydre abattue des tyrans, des despotes et des conspirateurs gît sans force et sans mouvement; restez à votre poste et elle n'osera plus lever sa tête hideuse.

Législateurs, vous avez mis à l'ordre du jour la vertu; vos loix bienfaisante, calquées sur cette base respectable, ont porté dans tous les cœurs la joie et l'espérance d'un avenir heureux.

Restez à votre poste et bientôt la France libre et puissante vous décernera le nom glorieux de sauveurs de la patrie.

Rentrés dans le sein de vos familles, vous trouverez dans l'amour et l'estime de vos concitoyens la douce récompense de vos travaux et des dangers que l'amour de la patrie vous aura fait courir ».

GILBERT (*maire*), DIOT, GILLET, PHILIPPE, DUBOIS, DESSAUX, PITEL, LEHIR, PEYANE, GUILMET, [et une signature illisible] .

d

[Le C. révol. de Tonnerre, à la Conv.; 6 flor. II] (3).

« Citoyens,

Grâces vous soient rendues, vous avez décrété un culte à l'Être Suprême, culte si longtemps désiré par les républicains. Vous n'avez cessé jusqu'à ce moment ici, de bien mériter de la République; sans cesse vous avez déjoué des complots affreux qui n'avaient pour but que d'avilir la représentation nationale, et de souiller le sol de la liberté. Les victoires éclatantes de nos armées nous déterminent à croire que

(1) C 305, pl. 1143, p. 2.

(2) C 305, pl. 1143, p. 1.

(3) C 305, pl. 1143, p. 6.